

SRHC – Art Floral – 2024-2025

Contexte

- La Société d'Horticulture de Clamart met à disposition de ses adhérents une prestation d'Art Floral dispensée par deux animatrices diplômées.
- La prestation concerne
 - Un Cycle Long (CL) composé de 9 séances de 2 heures, 1 séance par mois d'octobre à juin animé par Caroll Clinard
 - Un Cycle Court (CC) composé de 6 séances de 2 heures, 1 séance par mois de novembre à avril animé par Catherine Reynaud
 - Un Cycle Court (CC) composé de 5 séances de 2 heures, 1 séance par mois de novembre à mars animé par Caroll Clinard

Conditions de participation & modalités de paiement

- Il est nécessaire d'adhérer à l'association d'Horticulture de Clamart pour participer aux cours d'Art Floral. Pour les primo-adhérents l'adhésion (21 €) se fait en juin 2024, valable jusqu'au 31/12/2025. Pour le renouvellement, l'adhésion 2025 se fait en décembre 2024.
- L'inscription à un Cycle implique une participation sur la totalité des séances du Cycle (9 séances pour le CL et 6 ou 5 séances pour le CC), tout cycle commencé est dû.
- Pour la saison 2024 – 2025, le montant de Cycle Long est de 171 €, le montant du Cycle court est de 114 € pour 6 séances et 95 € pour 5 séances
- Le paiement des cours se fait en deux fois :
 - Par chèque, avec **deux chèques à l'ordre de SRHC Clamart**, premier chèque débité en octobre, deuxième chèque débité en janvier
 - Par Carte bancaire, **avec deux paiements CB**, un acompte lors de l'inscription, un solde payé par CB en janvier.
- Les chèques sont à adresser à « SRHC - Maison des Associations, 13 Bis rue de Bièvres, 92140 Clamart »
- La SRHC se réserve le droit de ne pas ouvrir le cycle si le nombre de participants est insuffisant. (10 minimum)
- Le remboursement partiel reste exceptionnel et conditionné par la remise d'un justificatif, (certificat médical etc..)

Achat des végétaux

- Les végétaux sont achetés par les animatrices. **Les participants règlent directement les végétaux aux animatrices par chèque ou par virement.**
- Le paiement doit être réalisé 3 semaines avant le 1er cours. Si ce n'était pas le cas, les animatrices ne garantiront pas l'approvisionnement pour ce 1er cours.
- Merci d'indiquer la référence du cours au dos du chèque (exemple CL8)
- En cas d'absence, nous vous demandons de nous prévenir au moins une semaine avant le cours afin de ne pas commander les fleurs pour votre compte. Sinon, les fleurs ne vous seront pas remboursées, elles pourront être récupérées par l'intermédiaire d'une élève ou d'un membre de la famille.

Matériel personnel à apporter à chaque cours

- Un sécateur fin pour l'art floral (l'animatrice peut le fournir en début d'année)
- Une paire de ciseaux
- Un couteau à lame lisse (couteau d'office de cuisine)
- Une pince coupante (magasin de bricolage)
- Une pince plate (magasin de bricolage)
- Un chiffon
- Un bloc notes

Synthèse

Art Floral	Cycle long - 9 séances		Cycle Court - 6 séances		Cycle Court - 5 séances	
Adhésion à l'association	21 € - l'adhésion en juin 24 est valable jusqu'en décembre 25					
Prix des cours d' Art Floral	171 € pour 9 cours		114 € pour 6 cours		95 € pour 5 cours	
Modalités de paiement des cours	2 Chèques à l'ordre de SRH Clamart	CB	2 Chèques à l'ordre de SRH Clamart	CB	2 Chèques à l'ordre de SRH Clamart	CB
Les échéances paiement des cours	* 57 € débité en octobre * 114 € débité Janvier	En deux fois 85,5 € lors de l'inscription et 85,5 € 4 mois après	* 38 € débité en octobre * 76 € débité en janvier	En deux fois 57 € à l'inscription et 57 € en Janvier	* 38 € débité en octobre * 57 € débité en janvier	En deux fois 47,5 € à l'inscription et 47,5 € en Janvier
Les végétaux						
Modalités de paiement des Végétaux	Directement auprès de Caroll CLINARD	Pas de paiement CB	Directement auprès de Caroll CLINARD	Pas de paiement CB	Directement auprès de Catherine REYNAUD par chèque ou virement	Pas de paiement CB